

**16 - Acquisition et renouvellement de véhicules et matériels divers -  
Programme 2013 et demandes de subventions -  
Cessions de matériels réformés**

*M. l'Adjoint LIME, Rapporteur* : Le programme 2013 d'acquisition et renouvellement de véhicules et matériels divers, proposé pour l'ensemble des services, est le suivant :

**A - Budget principal**

Lignes de crédits 21.020.2158.00511, 21.020.2182.00511 et 21.020.2188.00511, code service 32000

Les dépenses totales prévues au BP 2013 sont de 1 143 928 € se répartissant de la façon suivante :

**I. Renouvellement et acquisition de véhicules**

Type	Nombre véhicules	Estimation
Vélos et Scooters	20	66,750 K€
Véhicules légers de moins de 3,5 tonnes	37	715,300 K€
Véhicules poids lourds	0	0,000 K€
Véhicules et engins spécifiques	2	167,244 K€
Sous total :		<b>949,294 K€</b>

Après un taux de renouvellement des Véhicules Légers (VL)/Véhicules Utilitaires Légers (VUL) de 3,4 % en 2010, de 2,6 % en 2011 et de 8 % en 2012, le vieillissement du parc nous oblige cette année à un remplacement de 37 véhicules, soit un taux de 9 %.

**II. Renouvellement et acquisition de matériels et outillages**

Secteur Espaces Verts	64,000 K€
Secteur Voirie	48,750 K€
Autres secteurs d'activité	34,983 K€
Sous total :	<b>147,733 K€</b>

**III. Grosses réparations et renouvellement de gros outillage**

**46,901 K€**

**Total tranche annuelle :** **1 143,928 K€**

**B - Budgets annexes**

Les dépenses totales prévues aux BA 2013 sont de 109 000 € se répartissant de la façon suivante :

**I. Service de l'eau**

Ligne de crédits 21.2182.00E512 code service 36100

- 1 véhicule utilitaire de moins de 3,5 tonnes	30,000 K€
- petits matériels d'entretien	3,000 K€
<b>Total</b>	<b>33,000 K€</b>

**II. Service de l'assainissement**

Ligne de crédits 21.2182.00A513 code service 36200

- 2 véhicules utilitaires de moins de 3,5 tonnes	52,000 K€
- petits matériels d'entretien	3,000 K€
<b>Total</b>	<b>55,000 K€</b>

**III. SSADPA**

Ligne de crédits 21.2182.00S519 code service 50000

- 3 véhicules légers de moins de 3,5 tonnes	27,000 K€
<b>Total</b>	<b>27,000 K€</b>

**IV. Service des Forêts**

Ligne de crédits 21.2182.00F514 code service 34000

- Divers matériels forestiers	3,000 K€
<b>Total</b>	<b>3,000 K€</b>

**Total budgets annexes : 118,000 K€****Subventions**

Dans le cadre de ce programme, il est prévu l'acquisition de matériels susceptibles de bénéficier de subventions de la part de partenaires tels que l'ADEME, la Région de Franche-Comté ou l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

**Cessions**

La Ville organisera, avec un commissaire-priseur, une vente aux enchères destinée à céder des véhicules et matériels réformés ou dont elle n'a plus l'utilité (véhicules et engins ainsi que divers matériels provenant de l'ensemble des services).

Pour les poids lourds et gros engins, les cessions pourront également être réalisées sur proposition de reprise jointe à l'offre du fournisseur dans le cadre du remplacement du matériel.

D'autre part, pour soutenir leur action, la Ville pourra céder à des associations œuvrant pour l'insertion dans l'emploi des véhicules réformés et amortis de faible valeur vénale.

Enfin, quelques véhicules légers réformés et amortis de faible valeur vénale pourront être mis à disposition du Comité des Fêtes pour réalisation de chars pour le Carnaval.

Les recettes des ventes de matériels réformés seront inscrites au budget par décision modificative.

## Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme d'acquisition de véhicules et matériels proposés ci-dessus,
- autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir dans la limite des crédits alloués,
- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'ADEME, de la Région Franche-Comté, de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse ou de tout autre partenaire potentiel pour l'acquisition de ces véhicules ou matériels,
- autoriser M. le Maire à organiser avec un commissaire-priseur une vente aux enchères des matériels et véhicules réformés ou dont la Ville n'a plus d'utilité,
- autoriser l'encaissement du montant de ces ventes,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les actes de cession de véhicules de faible valeur à des associations d'insertion ou au Comité des Fêtes.

«**M. LE MAIRE** : C'est un dossier qui n'appelle pas de questions».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 11 mars 2013.*